

# **ADVISO AUDIT ET CONSEIL**

*Société d'Expertise Comptable  
et de Commissariat aux comptes*

**Parc d'activités de la clarence  
Rue Charles Legay  
62 460 Divion**

## **MAISON POUR TOUS**

**Rapport du Commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

Exercice clos le 31 décembre 2019

**MAISON POUR TOUS**

81, Boulevard Jacquard

62 100 CALAIS

*Ce rapport contient 5 pages*

## MAISON POUR TOUS

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'Assemblée,

#### Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'association Maison pour Tous relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

#### Fondement de l'impossibilité de certifier

##### ▪ Fondement de l'impossibilité de certifier

Comme indiqué dans la note « Observations » en dernière page de l'annexe, l'association fait face à des difficultés de trésorerie à court terme qui remettent en cause l'application du principe de continuité d'exploitation pour la clôture des comptes au 31 décembre 2019. La structure de coût de l'association notamment le poids de sa masse salariale au regard des subventions et recettes perçues sur le premier semestre 2020, continuent de générer des pertes pour l'association. La fermeture de l'établissement du fait de la crise du Covid19 a accentué également les difficultés financières de celle-ci. L'incertitude sur les financements et le dénouement de litiges en cours font qu'aucun élément définitif d'appréciation ne permet à ce jour de prévoir l'issue de cette période compliquée. Il résulte de cette situation une incertitude significative susceptible de mettre en cause la continuité d'exploitation.

En cas de dénouement défavorable sur ces sujets, l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

▪ **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

▪ **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier. ».

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

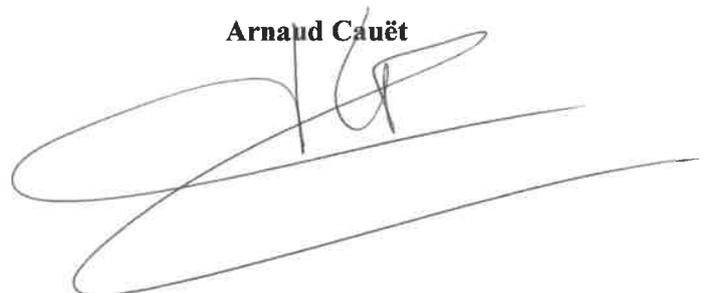
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Aire sur la Lys, le 10 juillet 2020,

**Le Commissaire aux Comptes**  
**ADVISO AUDIT ET CONSEIL**

**Arnaud Cauët**



## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

*Du 01/01/2019 au 31/12/2019*

### Faits caractéristiques de l'exercice

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexé au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 124 242.55 €, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de 123 353.87 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

### Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle
- Comparabilité et continuité de l'exploitation
- Régularité et sincérité
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N°2015-06 du 23 novembre 2015 et N°2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vie de leurs utilisations envisagées.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- Leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- Des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- Le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- |   |             |
|---|-------------|
| - Agencement et aménagement des constructions | 10 à 15 ans |
| - Matériels et outillages                     | 1 à 5 ans   |
| - Matériel de bureau                          | 3 à 5 ans   |
| - Mobilier                                    | 4 à 10 ans  |

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances apparaissent au bilan pour une valeur de 14 364,69 €.

Cette somme comprend :

- Les créances restantes à recevoir pour 6867,95 €
- La valorisation des cotisations restantes à recevoir pour 2019 sur 2020 pour 7496,74 €

## Immobilisations

### IMMOBILISATIONS

Exercice N du 01.01.2019 au 31.12.2019

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la clôture l'exercice	Réévaluation légalé valeur d'origine
		réévaluation	acquisitions	virt	posté		
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
<i>Frais d'établissement, de recherche et de développement</i>							
	<b>TOTAL I</b>						
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>	<b>TOTAL II</b>	<b>4838</b>				<b>4838</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>							
<i>Terrains</i>							
<i>Constructions</i>	<i>Sur sol propre</i>						
	<i>Sur sol d'autrui</i>						
	<i>Instal.géné.,agct &amp; amgt const.</i>						
<i>Installations techniques, matériel &amp; outillage indust</i>		7 028				7 028	
<i>Autres immos corporelles</i>	<i>Instal.géné.,agct &amp; amgt divers</i>	17 609				17 609	
	<i>Matériel de transport</i>						
	<i>Matériel de bureau &amp; info.,mobilier</i>	18 293		782		19 075	
	<i>Emballages récupérables &amp; divers</i>						
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>							
<i>Avances et acomptes</i>							
	<b>TOTAL III</b>	<b>42 930</b>		<b>782</b>	<b>0</b>	<b>43 711</b>	
<b>Immobilisations financières</b>							
<i>Participations évaluées par mise en équivalence</i>							
<i>Autres participations</i>							
<i>Autres titres immobilisés</i>							
<i>Prêts et autres immobilisation financières</i>		1022		1 022	400	622	
	<b>TOTAL IV</b>	<b>1022</b>		<b>1 022</b>	<b>400</b>	<b>622</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>		<b>48 790</b>		<b>1 804</b>	<b>400</b>	<b>49 171</b>	

VISA POUR AUTHENTIFICATION

État des amortissements

**ETAT DES AMORTISSEMENTS**

Exercice N du 01.01.2019 au 31.12.2019

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

	Amortissement début d'exercice	Augmentation s : dotations de l'exercice	Diminutions : amort., sortis actif et reprises	Montant des amortissements fin exercice
<b>Immobilisations amortissables</b>				
Frais d'établissement, de recherche et de	<b>TOTAL I</b>			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>	<b>4838</b>		<b>4838</b>
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Instal.géné.,agct & amgt const.				
Installations techniques, matériel & outillage indust	6 069	347		6 416
Autres immos corporelles				
Instal.géné.,agct & amgt divers	16 699	96		16 795
Matériel de transport				
Matériel de bureau & info.,mobilier	17 097	984		18 081
Emballages récupérables & divers				
	<b>TOTAL III</b>	<b>39 865</b>	<b>1 427</b>	<b>41 292</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>44 703</b>	<b>1 427</b>	<b>0</b>	<b>46 130</b>

VISA POUR AUTHENTIFICATION

**Provisions inscrites au bilan**

**PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

Exercice N du 01.01.2019 au 31.12.2019

	Montant début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant fin de l'exercice
<b>Nature des provisions</b>				
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	82 097	99 075	441	180 732
Provisions pour charges				
Provisions pour dépréciations				
<b>Total</b>	<b>82 097</b>	<b>99 075</b>	<b>441</b>	<b>180 732</b>

## Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent :

- Une provision pour départ à la retraite à hauteur de 88 180.43 €
- Une provision pour le litige prudhommal avec Mme Vercucque à hauteur de 72 914.33 €
- Une provision pour des dépenses décaissées en attente de justificatifs à hauteur de 19 637.04 €
- Une provision pour le montant des subventions perçues sur 2019 non utilisées et qui sont donc reportées sur 2020 à hauteur de 45 384.13 €

### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Exercice N du 01.01.2019 au 31.12.2019

Nature des provisions	Montant	Dotations	Reprises de l'exercice		Montant fin
	début de l'exercice	de l'exercice	utilisées	non utilisées	de l'exercice
Provisions réglementées					
Provisions pour risques	82 097	99 075		441	180 732
Provisions pour charges					
Provisions pour dépréciation					
<b>Total</b>	<b>82 097</b>	<b>99 075</b>	<b>0</b>		<b>180 732</b>
<b>Répartition des dotations et reprises</b>					
d'exploitation	82 097	99 075		441	180 732
financières exceptionnelles	33 508	45 384	33 508		45 384

## Locations

Les locations de 2019 correspondent à :

- La location d'un copieur pour 2149.20 €, de matériel de sonorisation pour 3162.63 € pour un total de 5311.83 €
- La location de pompes à bière pour 60.00 €
- La location de véhicule pour 6169.53 €

**État des créances à la clôture de l'exercice**

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES**

Exercice N du 01.01.2019 au 31.12.2019

	Montant brut	Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachés à des participations			
Prêts (1)	622	622	
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	14 365	14 365	
Autres	76 926	76 926	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatés d'avance	6 099	6 099	
<b>TOTAUX</b>	<b>98 012</b>	<b>98 012</b>	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	1022.00		
Prêts récupérés en cours d'exercice	400.00		

## Charges constatées d'avance

Exercice N du 01.01.2019 au 31.12.2019

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>MONTANT</b>
Exploitation	6 099
Financières	
Exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>6 099</b>

## Produits à recevoir

Les produits à recevoir correspondent :

- Des cotisations à encaisser ainsi qu'à des factures en attente de règlements à hauteur de 14 364.69 €
- à un chèque émis en 2011 et débité en 2018 à hauteur de 80.85 €
- à un trop-perçu de l'organisme de prévoyance à hauteur de 791.60 €
- à des indemnités journalières de prévoyance concernant des arrêts maladie survenus en fin d'année à hauteur de 171.88 €
- à un remboursement de frais de formation à hauteur de 3000 €
- à des soldes de subventions à hauteur de 53 500 €
- à un prêt accordé au trésorier adjoint sans remise de justificatif notamment convention de prêt à hauteur de 1500 € ainsi qu'à une erreur de remboursement à hauteur de 7.25 €
- à des dépenses décaissées en attente de justificatifs ou de remboursement le cas échéant à hauteur de 8442.67 €
- à des retraits d'espèces effectués en distributeur en attente de justificatifs ou de remboursement le cas échéant à hauteur de 11 194.37 €

Exercice N du 01.01.2019 au 31.12.2019

<b>Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</b>	<b>MONTANT</b>
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	14 365
Autres créances	76 926
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>91 291</b>

## Tableau de variation des fonds associatifs

VISA POUR AUTHENTIFICATION

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Exercice N du 01.01.2019 au 31.12.2019

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluations sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Ecart de réévaluations avec droit de reprise				
Réserves	28 197		123 354	-95 157
Report à nouveau				
Résultat comptable de l'exercice antérieur	-123 354	-68 380		-191 734
subventions d'investissement non renouvelables	266		266	0
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
<b>TOTAUX</b>	<b>-94 890,80</b>	<b>-68 379,93</b>	<b>123 620,10</b>	<b>-286 890,83</b>

**Tableau de suivi des fonds dédiés**

**TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES**

Exercice N du 01.01.2019 au 31.12.2019

Situations	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
<b>Ressources</b>						
FSE - Insertion sociale	2018	41 000,00	25 719,83	25 719,83		
Sénior et alors	2018	7 340,00	4 404,00	4 404,00		
Les contes de la maternité	2018	3 384,00	3 384,00	3 384,00		
FSE - Insertion sociale	2019	41 000,00			25 414,41	25 414,41
Je Soutiens, on me soutien	2019	7 340,00			1 800,00	1 800,00
Les contes de la maternité	2020	3 384,00			3 384,00	3 384,00
Dispositif d'appui aux struct	2019	5 280,00			5 280,00	5 280,00
Les sphères accoustiques	2019	8 436,00			7 733,00	7 733,00
Formation A.Gauthier	2019	3 000,00			1 772,73	1 772,73
<b>TOTAUX</b>		<b>120 164,00</b>	<b>33 507,83</b>	<b>33 507,83</b>	<b>45 384,13</b>	<b>45 384,13</b>

VISA POUR AUTHENTIFICATION

**ETAT DES CREANCES ET DETTES**

Exercice N du 01.01.2019 au 31.12.2019

<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Echéances à moins 1</b>	<b>Echéances à plus 1 an</b>	<b>Echéances à plus 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des étab. de crédit à 2 ans au maximum à l'origine				
Emprunts (2) et dettes auprès des étab. de crédit à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)	22 200	22 200		
Dettes Fournisseurs et comptes	12 058	12 058		
Dettes fiscales et sociales	84 105	84 105		
Dettes sur immobilisations et Comptes	-99	-99		
Autres dettes (3)				
Produits constatés d'avance	47 735	47 735		
<b>Total</b>	<b>166 000</b>	<b>166 000</b>		

(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

(3) Dont ... envers les associés (indication du poste concerné)

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

**Produits constatés d'avance**

Les produits constatés d'avance correspondent à la part des cotisations et des adhésions payées pour la période allant du 01/01/2020 au 15/07/2020.

**PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

Exercice N du 01.01.2019 au 31.12.2019

<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>Montant</b>
Exploitation	47 735
Financiers	
Exceptionnels	
<b>TOTAL</b>	<b>47 735</b>

**Charges à payer****CHARGES A PAYER**

Exercice N du 01.01.2019 au 31.12.2019

<b>Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</b>	<b>Montant</b>
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	22 200
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 058
Dettes fiscales et sociales	84 105
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-99
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>118 265</b>

## **Indemnités de départ à la retraite**

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 88 180.43 €.

Cet engagement a été comptabilisé.

La provision pour risques de départ à la retraite a été provisionnée selon les critères suivants :

- un quart de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans
- un tiers de salaire par année de présence au-delà

## Charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles correspondent :

- à des amendes de stationnement pour 116 €
- à des factures concernant l'exercice 2018 parvenues en 2019 pour 2138 €

Les produits exceptionnels correspondent :

- à des indemnités de prévoyance concernant l'exercice 2017 pour 1427.33 €
- une subvention reçue en 2019 concernant l'exercice 2018 pour 2000 €
- des factures émises en 2019 avec une part concernant 2018 pour 1866 €
- à une régularisation de cotisations de prévoyance versées pour 680.12 €
- à l'amortissement d'un équipement ayant fait l'objet de l'octroi d'une subvention

### PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Exercice N du 01.01.2019 au 31.12.2019

Désignation	Charges	Produits
Pénalités et amendes fisc/péna	116	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Charges sur exercices antérieurs	2 138	
Eléments d'actifs cédés		
Produits sur exercice antérieurs		5 973
Produits excep / op gestion		30
Produits de cessions d'éléments actifs		
Quote part de subvention		266
<b>TOTAL</b>	<b>2 254</b>	<b>6 270</b>

**Transfert de charges**

**Transferts de charges**

Exercice N du 01.01.2019 au 31.12.2019

<b>Désignation</b>	<b>Exploitation</b>	<b>Financières</b>	<b>Exceptionnelle</b>
Indemnités arrêts maladies		157	
Remboursement frais de formation		3 314	
	<b>TOTAL</b>	<b>3 471</b>	

**LISTE DES IMMOBILISATIONS**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

**20500000 CONCES.BREV.LIC.MARQ**

	acquis le	Valeur acquisition	Date de cession	m/tx	amort antérieur	dot ex	cumul amort	valeur nette
logiciel Aiga cloé	16/11/2011	1 779,05		L 20	1 779,05		1 779,05	
logiciel Aiga Noé	16/11/2011	1 076,40		L 20	1 076,40		1 076,40	
logiciel Aiga cloé PAIE	30/11/2012	1 982,37		L 20	1 982,37		1 982,37	
<b>sous total</b>		<b>4 837,82</b>			<b>4 837,82</b>		<b>4 837,82</b>	<b>0</b>

**21500000 INSTAL.TECHN.ET OUTILLAGE**

	acquis le	Valeur acquisition	Date de cession	m/tx	amort antérieur	dot ex	cumul amort	valeur nette
aspirateur Dimex	28/01/1997	2 537,69		L 20	2 537,69		2 537,69	
fii d'équilibre	20/12/2005	929,29		L 20	929,29		929,29	
monobrosse polyvalente	22/12/2005	1 078,80		L 20	1 078,80		1 078,80	
Triporteur	09/12/2010	748,00		L 33,33	748,00		748,00	
echafaudage	15/01/2016	1 090,00		L 20	427,52	218,00	645,52	444,48
Robot café SEACO Lirika noir	28/12/2017	643,95		L 20	1,07	128,79	129,86	514,09
<b>sous total</b>		<b>7 027,73</b>			<b>5 722,37</b>	<b>346,79</b>	<b>6 069,16</b>	<b>958,57</b>

**21810000 INSTALLATIONS GENERALES**

	acquis le	Valeur acquisition	Date de cession	m/tx	amort antérieur	dot ex	cumul amort	valeur nette
blindage porte	01/07/1986	881,24		L 10,00	881,24		881,24	
parquet boris vian	01/10/1988	1 535,62		L 10,00	1 535,62		1 535,62	
enseigne	01/11/1988	3 182,16		L 10,00	3 182,16		3 182,16	
moquette hall expo	01/01/1989	2 477,38		L 10,00	2 477,38		2 477,38	
agencement de vitrine	01/10/1995	7 340,66		L 6,67	7 340,66		7 340,66	
panneaux salle danse	30/11/1998	1 227,57		L 10,00	1 227,57		1 227,57	
Escalier galvanisé	11/06/2018	964,08		L 10,00	0,00	53,88	53,88	910,20
<b>sous total</b>		<b>17 608,71</b>			<b>16 644,63</b>	<b>53,88</b>	<b>16 698,51</b>	<b>910,20</b>

**21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE**

	acquis le	Valeur acquisition	Date de cession	m/tx	amort antérieur	dot ex	cumul amort	valeur nette
diatonis analogique	10/11/1995	911,92		L 25	911,92		911,92	
armoire forte	16/12/1998	1 062,82		L 20,00	1 062,82		1 062,82	
console lumière	04/04/2002	1 663,04		L 20,00	1 663,04		1 663,04	
Bloc easy	04/04/2002	1 492,18		L 20,00	1 492,18		1 492,18	
ordi asus bertrand	20/07/2012	502,80		L 33,33	502,80		502,80	
ordinateur asus res x75vc-ty15	22/08/2013	549,00		L 33,33	549,00		549,00	
apparei photo numerik nikond5100+objectif	12/09/2013	799,00		L 33,33	799,00		799,00	
ordinateur toshibac70-a-103	14/09/2013	571,90		L 33,33	571,90		571,90	
pc accueil	12/06/2014	808,90		L 33,33	808,90		808,90	
pc coordinatrice	12/06/2014	655,10		L 33,33	655,10		655,10	
Pc toshiba directrice	12/06/2014	789,90	29/12/2017	L 33,33	789,90		789,90	
pc portable Noémie asus	21/03/2016	578,90	31/10/2018	L 33,33	343,64	160,81	504,44	74,46
Caron informatique Asus pro	20/10/2017	769,00		L 33,33	50,55	256,33	306,88	462,12
Top achat,com Asus	08/11/2017	609,39		L 33,33	29,91	203,13	233,04	376,35
<b>sous total</b>		<b>10 973,95</b>			<b>10 230,66</b>	<b>620,27</b>	<b>10 061,02</b>	<b>912,93</b>
<b>sous total hors cession</b>		<b>10 395,05</b>			<b>9 887,02</b>	<b>459,46</b>	<b>9 556,58</b>	<b>838,47</b>

**21840000 MOBILIER**

	acquis le	Valeur acquisition	Date de cession	m/tx	amort antérieur	dot ex	cumul amort	valeur nette
chaises 880 T T6N T 1023	31/12/2002	789,36		L 20,00	789,36		789,36	
CHAISES 880 T6/3017	31/12/2002	789,36		L 20,00	789,36		789,36	
armoire 12 cases	31/12/2002	545,38		L 10,00	545,38		545,38	
armoire 12 cases	31/12/2002	545,38		L 10,00	545,38		545,38	
armoire 12 cases	31/12/2002	545,38		L 10,00	545,38		545,38	
bancs et tables	05/07/2003	1 141,05		L 10,00	1 141,05		1 141,05	
15 tables pliantes camif	13/10/2009	1 776,06		L 20,00	1 776,06		1 776,06	
fauteuil adapté pr accueil	07/09/2015	1 766,26		L25	1 021,05	387,25	1 408,30	357,97
<b>sous total</b>		<b>7 898,23</b>			<b>7 153,02</b>	<b>387,25</b>	<b>7 540,27</b>	<b>357,97</b>

Cumul tous comptes	Valeur d'acquisition	Amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette fin cumulée	Valeur nette fin d'exercice
	48 346,44	44 588,49	1 408,19	45 206,78	3 139,66
hors cessions	47 767,54	43 798,59	1 247,39	44 702,34	3 065,20

VISA POUR AUTHENTIFICATION

### **Observations :**

Le bilan 2019 fait état d'un déficit de 191 733.80 €. Le déficit cumulé est donc de 286 890.83 €. Cela s'ajoutant aux difficultés de trésorerie ainsi qu'à une masse salariale conséquente. Il faut donc effectuer une déclaration de cessation de paiement et suite à cela le Tribunal de commerce décidera des suites à donner. Une liquidation est envisagée.

La crise sanitaire liée au COVID 19 et la promulgation de l'état d'urgence constituent un événement majeur. L'association a estimé à la date d'arrêt de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31-12-2019.

Par conséquent l'association n'a pas procédé au titre de cet événement, à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019.

Toutefois compte tenu du contexte décrit précédemment, il se peut que l'association subisse en 2020 des effets négatifs sensibles sur son exploitation et sa situation financière.

A la date d'établissement des comptes annuels, cette dernière n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

L'association a mis en place afin d'assurer ses échéances à court terme un plan de chômage partiel sur l'ensemble du personnel de l'association.

Cette situation vient renforcer les difficultés évoquées sur la continuité d'exploitation et les décisions qui en découlent.